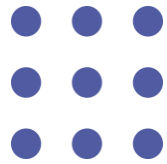


DIRECTIVE PDCOM 2.0

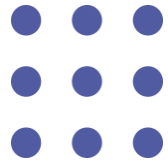
MISE À JOUR DU GUIDE THÉMATIQUE

Atelier Communes et climat
2 décembre 2021



SOMMAIRE

1. Contexte
2. Structure et contenu du guide



1. CONTEXTE

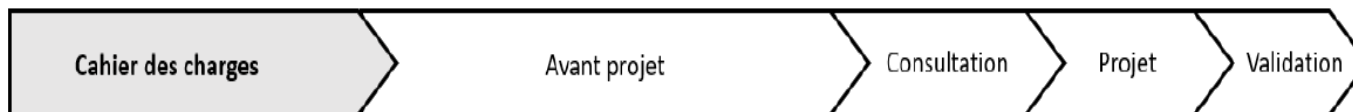


GUIDE THÉMATIQUE PDCOM 2.0

- Guide annexé à la directive publiée en 2016
- Destiné aux communes et à leur mandataires
- Ciblé sur l'étape du cahier des charges :
 - Repérage des enjeux propre au territoire (diagnostic préalable)
 - Définition du contenu minimum du PDCOM
 - Coordination avec le Canton en vue de faciliter l'établissement de l'AVP.



ETAPES



Préavis



Préavis



RÉVISION : CONTEXTE ET MOTIVATIONS

- **Evolution des planifications et stratégies sectorielles**, en particulier en matière d'aménagement
- **Retours d'expériences sur les premiers PDCom 2.0**
 - L'étape du cahier des charges pourrait être davantage valorisée
 - La vision et les ambitions communales devraient être plus lisibles
 - Certaines thématiques méritent d'être renforcées (patrimoine, paysage...)
- **Affirmation des enjeux de transition écologique :**
 - Cohésion sociale et santé
 - Dynamiques économiques locales
 - Environnement (climat ; biodiversité et ressources naturelles; patrimoine et paysage ; nuisances, risques et pollutions)
- **Révision en 2021 de PDCom à forts enjeux**



MISE À JOUR : AXES DIRECTEURS

- Renforcer **l'étape du cahier des charges** dans la démarche d'élaboration du PDCom.
- Accompagner les communes dans la déclinaison des enjeux de la **transition écologique** au niveau de leur projet territorial, en y intégrant notamment les enjeux paysagers et patrimoniaux.
- Consolider les **stratégies de densification de la zone 5**, conformément aux dernières modifications légales d'octobre 2020.



PROCESSUS DU PDCOM

ÉTAPES

CAHIER DES CHARGES



AVANT-PROJET



CONSULTATION

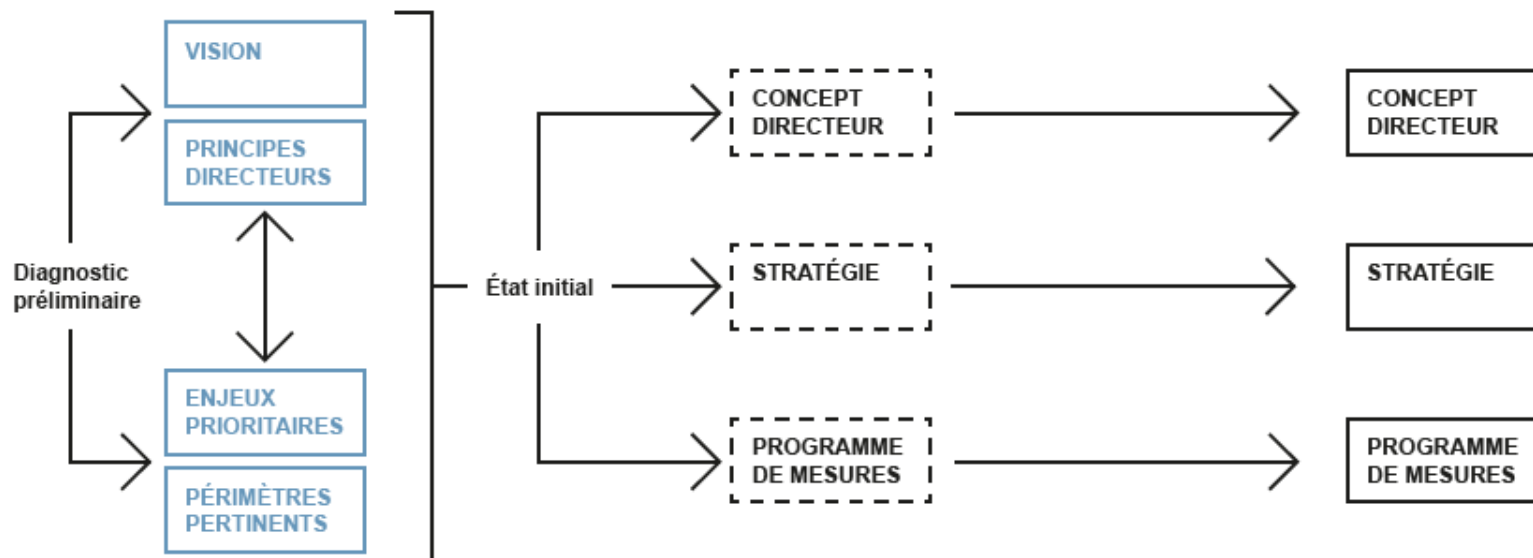


PROJET



VALIDATION

CONTENU

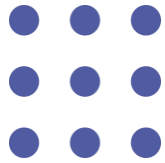


LIVRABLE ET OBJECTIF

CAHIER DES CHARGES
DÉFINITION DE LA VISION COMMUNALE
ET DES AMBITIONS CADRES

AVANT-PROJET
DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE
DE LA VISION ET DES AMBITIONS

PROJET
CONSOLIDATION ET VALIDATION
DES COMPOSANTES DE PDCOM



2. STRUCTURE ET CONTENU DU GUIDE

PARTIE 1
Conditions cadres pour la transition écologique

DOMAINES ET ENJEUX TRANSVERSAUX



PARTIE 2
Approche thématique

CHAPITRE 1
URBANISATION

Introduction
• Ambitions et principes directeurs cantonaux
• Rôle des communes

Axes d'intervention thématiques

Identification du champ d'intervention communal
+ Correspondance avec les enjeux transversaux

Leviers d'actions communaux

Stratégies cantonales de référence

CHAPITRE 2
ESPACE RURAL

Introduction
• Ambitions et principes directeurs cantonaux
• Rôle des communes

Axes d'intervention thématiques

Identification du champ d'intervention communal
+ Correspondance avec les enjeux transversaux

Leviers d'actions communaux

Stratégies cantonales de référence

CHAPITRE 3
MOBILITÉ

Introduction
• Ambitions et principes directeurs cantonaux
• Rôle des communes

Axes d'intervention thématiques

Identification du champ d'intervention communal
+ Correspondance avec les enjeux transversaux

Leviers d'actions communaux

Stratégies cantonales de référence

CHAPITRE 4
ENVIRONNEMENT

Introduction
• Ambitions et principes directeurs cantonaux
• Rôle des communes

Axes d'intervention thématiques

Identification du champ d'intervention communal
+ Correspondance avec les enjeux transversaux

Leviers d'actions communaux

Stratégies cantonales de référence

Ambitions et principes dir. cantonaux

Rôle des communes

Champ d'intervention communal

Leviers d'actions communaux

Stratégies cantonales

PARTIE 1

CONDITIONS CADRES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

6 fiches transversales :



Cohésion sociale et santé



Dynamiques économiques locales



Réduction des émissions de gaz à effet de serre
et transition énergétique



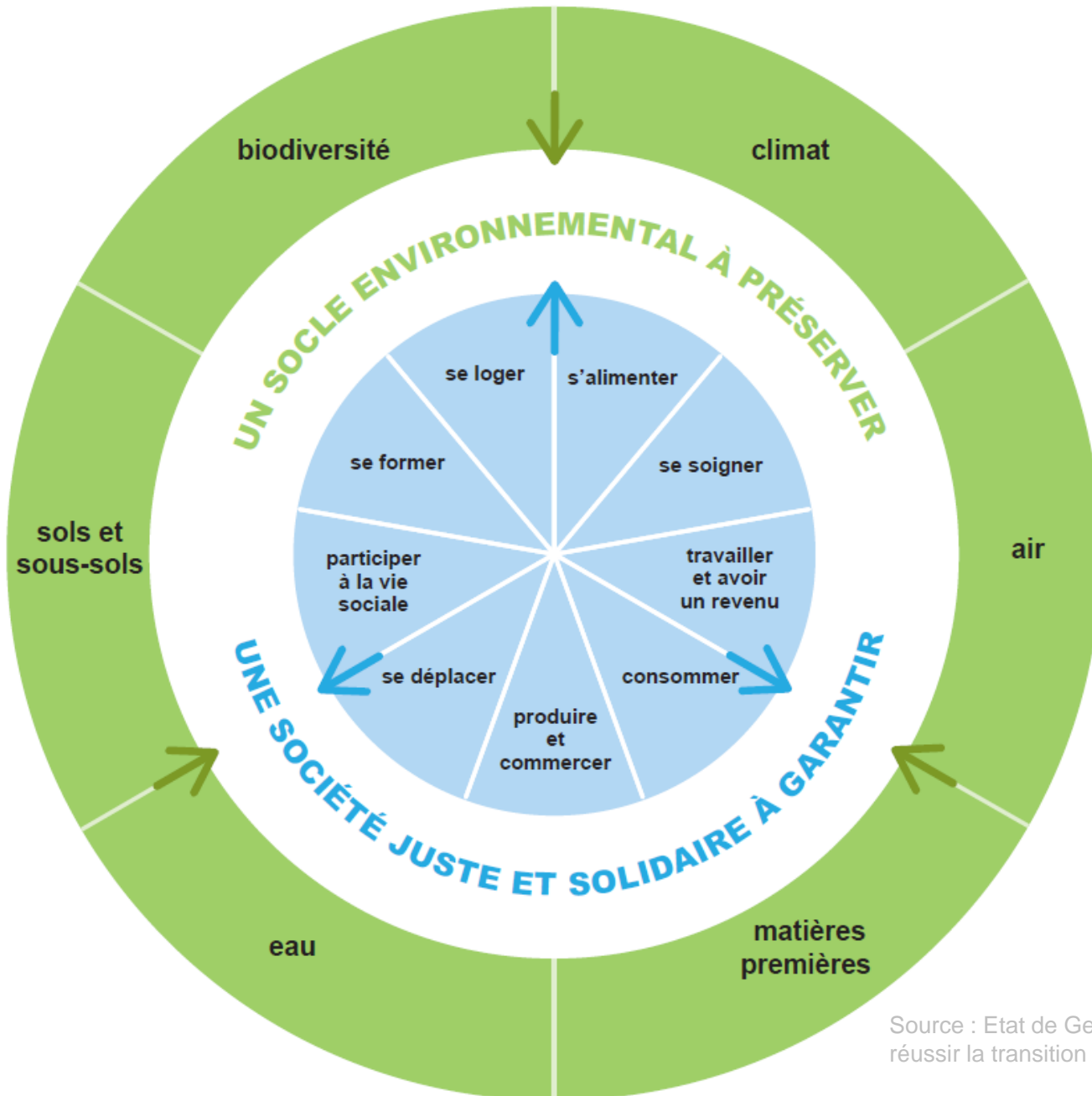
Adaptation aux changements climatiques



Préservation, renforcement et valorisation
de la biodiversité



Patrimoine bâti et paysager, culture du bâti



Source : Etat de Genève, DT, 2021.
réussir la transition écologique.

PARTIE 1

CONDITIONS CADRES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ

Ambitions et principes dir. cantonaux

Champ d'intervention communal

Mesures transversales

Stratégies cantonales

AMBITION ET PRINCIPES DIRECTEURS CANTONAUX

Qu'elles soient locales (pollutions, dommages matériels et atteintes à la santé liés aux événements climatiques extrêmes, etc.) ou plus globales (dégradation des ressources naturelles, déstabilisation de l'économie, etc.) les manifestations de la crise écologique comportent des risques d'accroissement des inégalités sociales au sein de la population, notamment en matière de santé. Dans le même temps, la persistance, sur la durée, des poches de précarité du territoire genevois, tout comme les vulnérabilités sociales mises en lumière à l'occasion de la crise sanitaire, attestent de la faible durabilité sociale des modes de fonctionnement actuels.

Dans ce contexte, la transition écologique doit être vue comme une opportunité pour améliorer la cohésion sociale, la santé et la qualité de vie de la population, à travers notamment :

- la création d'un cadre de vie plus favorable à la santé ;
- la garantie d'une accessibilité universelle aux espaces et infrastructures publics ;
- la promotion d'une mixité d'affectations et de typologies de logements, le soutien au développement de commerces de proximité et lieux de rencontre propres à favoriser les solidarités locales ;
- la création de nouveaux emplois liés à l'économie circulaire, aux circuits courts, à la revalorisation de l'artisanat, etc. porteurs d'opportunités en matière d'intégration sociale et de retour à l'emploi.

IDENTIFICATION DU CHAMP D'INTERVENTION COMMUNAL

- Dans quel(s) secteur(s) du territoire se concentrent les **vulnérabilités sociales, les risques de précarité** ? Quelles en sont les principales causes ?
- Quels sont les **atouts du territoire**, les dynamiques existantes en matière de vie sociale et culturelle ?
- Quelles **activités sociales et économiques** souhaite-t-elle promouvoir sur son territoire pour favoriser la socialisation et l'intégration de toutes les populations ?
- Comment les choix d'aménagement peuvent-ils **contribuer à des modes de vie plus sains, à réduire les risques sanitaires** liés à l'exposition au bruit, à la pollution de l'air, aux substances toxiques ?
- Quels **dispositifs de concertation et d'implication des habitantes et habitants** la commune souhaite-t-elle mettre en place dans le cadre de ses planifications et projets territoriaux ?
- Comment la commune peut-elle anticiper le **vieillessement de sa population** ?
- Quelles mesures souhaite-t-elle mettre en œuvre pour **garantir à toute la population, y compris les personnes en situation de handicap, l'accès à l'ensemble des fonctions nécessaires à la vie en ville** ?

MESURES TRANSVERSALES RELEVANT DES COMMUNES

- En collaboration avec le canton, établir un diagnostic des inégalités territoriales et des enjeux liés au logement et au cadre de vie, pour en déduire des principes pour la priorisation et la conception des projets territoriaux. Réf. : PDCn-Fiche A18
- Décliner dans le PDCoM les principes favorables à un environnement de vie sain et exempt de risques pour la santé. Réf. : Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, axe 1
- Intégrer le critère d'accessibilité universelle dans la conception et l'aménagement des espaces et infrastructures publics.
- En collaboration avec le canton, intégrer la thématique de la vie nocturne dans le PDCoM. Réf. : PDCn-Fiche A21

- En collaboration avec le canton, établir un diagnostic social urbain et en déduire des préconisations pour le développement de démarches de concertation permettant d'associer les actrices et acteurs du territoire aux projets d'aménagement.
- Mettre en place des dispositifs d'implication dans la vie politique et associative locale dans les nouveaux quartiers et les quartiers existants (par ex. conseil de quartier), accompagner la structuration d'une gouvernance de quartier partagée avec toutes les parties prenantes.

LE SYMBOLE  PERMET DE REPÉRER LES ENJEUX RELATIFS À LA COHÉSION SOCIALE ET LA SANTÉ DANS LES SECTIONS THÉMATIQUES DE LA 2^e PARTIE.

STRATÉGIES CANTONALES DE RÉFÉRENCE

Politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU)

Programme d'intégration cantonal (PIC)

Concept directeur et plan d'action promotion de la santé et de prévention

Rapport et feuille de route sur la pauvreté dans le Canton de Genève

PARTIE 2

APPROCHE THÉMATIQUE

1. URBANISATION

Introduction de chapitre

Sections thématiques

Stratégie de densification,
formes urbaines

Espaces publics

Programmation

Politique foncière

Constructions

Stratégie zone 5

2. ESPACE RURAL

Introduction de chapitre

Sections thématiques

Agriculture

Villages ruraux

Espaces et ressources
naturelles

Activités de loisir et
de plein air

3. MOBILITÉ

Introduction de chapitre

Sections thématiques

Mobilité douce

Transports publics

Transport individuel
motorisé

Stationnement

Transport professionnel et
de marchandises

4. ENVIRONNEMENT

Introduction de chapitre

Sections thématiques

Sols

Sous sol

Eaux

Arbres et forêts

Nuisances et pollutions

Risques tech., accidents
majeurs et dangers naturels

Déchets, matériaux d'excav.
et, sites pollués



CHAPITRE THEMATIQUE : INTRODUCTION

Ambitions et principes dir. cantonaux



AMBITION ET PRINCIPES DIRECTEURS CANTONAUX

La mobilité constitue un enjeu prioritaire du point de vue de la transition écologique. Elle est l'une des sources majeures de consommation d'énergies fossiles donc d'émissions de gaz à effet de serre. Le développement des infrastructures de mobilité – en particulier celles liées au transport individuel motorisé – peut par ailleurs être source de tension avec les objectifs de préservation de la biodiversité, du sol et de la végétation, ainsi qu'avec la volonté d'étendre les espaces verts, calmes et non pollués en milieu urbain.

Dans le même temps, les possibilités de déplacement des personnes et de transport de marchandises sont fondamentales pour le dynamisme économique local. On relève également d'importantes disparités sociales dans les possibilités pour chaque individu de recourir à une mobilité durable et décarbonnée, avec des marges de manœuvre variables en fonction, notamment, de la profession exercée et du lieu d'habitation.

Pour aller vers une convergence entre ces différentes préoccupations, les choix d'aménagement du territoire sont décisifs, en particulier pour initier des transformations favorables à la ville des courtes distances. En parallèle, il s'agit de promouvoir une **mobilité multimodale**, par l'accompagnement des comportements de mobilité autant que par le développement d'infrastructures. L'objectif est de satisfaire de la manière la plus efficiente possible les besoins de déplacements, tout en minimisant les nuisances, pollutions et impacts des infrastructures sur l'utilisation du sol, et en améliorant la santé de la population. Dans cette perspective, les planifications doivent être guidées par les principes directeurs suivants.

- Favoriser le report modal des transports individuels motorisés vers les modes doux pour les déplacements de courte et moyenne distance. Environ la moitié des déplacements effectués en voiture sont inférieurs à 5 km, ils constituent la cible prioritaire. Pour les distances de l'ordre de 10 voire 15 km, le vélo électrique apparaît également comme une solution adaptée.
- Favoriser le report modal des transports individuels motorisés vers les transports publics pour les déplacements de plus longue distance.
- Améliorer l'efficacité des déplacements en transports individuels motorisés, grâce par exemple au développement de services de mobilité permettant d'optimiser l'usage des véhicules (autopartage, covoiturage, mutualisation des livraisons, etc.).
- Favoriser les motorisations alternatives (notamment électrique), en tant que solution complémentaire et de transition. L'atteinte de cet objectif passera notamment par la mise en place d'une offre de recharge adaptée ou encore de mesures de priorisation dans la politique de stationnement.

Le Plan climat cantonal 2030 propose, pour chacun de ces principes, des valeurs cibles à 2030 et 2050, permettant d'assurer la cohérence avec les objectifs climatiques (voir PCC 2030, partie I, ch. 3.1 et fiches de mesures 2.1 à 2.8).

RÔLE DES COMMUNES

Les communes ont un rôle essentiel à jouer pour favoriser cette mobilité multimodale, dont la concrétisation repose non seulement sur une offre adéquate d'infrastructures mais aussi sur une évolution forte des comportements des utilisateurs. Elles pourront dans cette perspective intervenir par le biais de :

- Leur stratégie globale d'aménagement du territoire : déclinaison locale du principe de ville des courtes distances via les choix de localisation des affectations ; structuration d'un réseau de mobilités douces continu, interconnecté avec les transports publics et appuyé sur un décloisonnement du tissu bâti ; formalisation du PDCP en lien avec les stratégies de densification de la zone 5.
- L'aménagement du domaine public communal : voies de circulation, stationnements, arrêts de transport public, etc. et plus généralement espaces publics de qualité contribuant à l'attractivité des modes doux.
- Les orientations données pour les constructions dans le cadre des PLQ : anticiper la réduction des besoins en stationnements (stratégies de mutualisation, de reconversion des espaces, etc.) ; prévoir des stationnements modes doux en nombre suffisant, sécurisés et bien localisés ; prévoir des espaces de livraison pour les locaux d'activité, etc.
- L'élaboration d'une stratégie globale du stationnement, permettant à la commune d'être proactive grâce à une réflexion portant notamment sur l'évolution des besoins de déplacements au regard de ses développements urbains, la mutualisation du stationnement dans la zone 5 pour les secteurs de densification accrue, la gestion des parkings communaux, etc.
- Le soutien au développement de services de mobilité sur le territoire communal, dans le cadre d'une coordination intercommunale voir cantonale.
- L'information, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs de leur territoire (habitants, entreprises, constructeurs, etc.), en particulier la communication auprès des entreprises pour la mise en place de plans de déplacement d'entreprise (PDE).
- La mise en place d'une politique exemplaire concernant les déplacements des employés communaux.

Rôle des communes





SECTION THEMATIQUE

Champ
d'intervention
communal



Leviers d'actions
communaux



Stratégies
cantonales



THÉMATIQUES À TRAITER

3.1 MOBILITÉ DOUCE (MD)

Identification du champ d'intervention communal

Quelle est la **structure des réseaux de mobilité douce** du territoire ? Dans quelle mesure permettent-ils d'interconnecter les différents points d'attraction du territoire, d'assurer la continuité avec les transports publics, de garantir une **cohérence à échelle intercommunale** ?

De quelle manière s'inscrivent-ils dans la **vision paysagère de la commune**, comment peuvent-ils contribuer à la **mise en valeur de son patrimoine** ?

De quelle manière les réseaux de mobilité douce permettent-ils d'assurer la **continuité, la sécurité et le confort des parcours** (notamment confort thermique) ? Comment permettent-ils de satisfaire aux exigences d'**accessibilité universelle** ? De quelle manière favorisent-ils la **cohabitation entre les différents modes doux** ?

L'**offre de stationnement vélo** est-elle suffisante, accessible, sécurisée et judicieusement localisée pour, notamment, faciliter la combinaison avec les transports publics ?

Quelle stratégie pour le développement des **réseaux de mobilité douce au sein de la zone 5** ? Vers les **zones d'activités** et au sein de celles-ci ? Quelles mesures sont envisagées pour canaliser les **déplacements de loisir dans l'espace rural** et prévenir les conflits d'usage ?

Quels **services de mobilité douce** la commune souhaite-t-elle offrir aux habitantes et habitants ainsi qu'aux professionnelles et professionnels du territoire (par exemple vélos en libre-service) ?

Enjeux transversaux liés à la transition écologique



Renvoi aux fiches transversales de la partie 1

Leviers d'actions communaux

- ▶ Élaborer et mettre en œuvre un plan directeur des chemins pour piétons coordonné au plan d'action mobilité douce (PAMD) et au plan directeur des chemins de randonnée pédestre. Assurer sa cohérence au niveau intercommunal. Réf. : PDCn-Fiche B05
- ▶ Proposer un schéma cyclable communal ou intercommunal, en coordination avec le PAMD. Réf. : PDCn-Fiche B05
- ▶ Réaliser des voies cyclables continues et sécurisées sur le domaine public communal, et assurer leur continuité avec les communes voisines. Réf. : PCC-Fiche 2.1
- ▶ Introduire des mesures de décloisonnement du tissu bâti dans la stratégie de densification de la zone 5. Réf. : Marche à suivre – Densification de la zone 5
- ▶ Réaliser des stationnements vélos accessibles, sécurisés, et de gabarit adapté (aux triporteurs, remorques à enfants) sur le domaine public, sur les parkings communaux et dans les projets de constructions.
- ▶ Soutenir la mise en place de services de mobilité douce au sein de la commune, en lien avec les services développés au niveau cantonal et intercommunal (vélos libre-service, réparation, etc.).
- ▶ Mettre en place un système de chèque mobilité au bénéfice des modes doux, offrir une subvention pour l'achat d'un vélo électrique.
- ▶ Informer, sensibiliser la population et les professionnelles et professionnels de leur territoire, à travers par exemple des opérations ponctuelles d'accompagnement aux changements de pratiques (par exemple lors de nouveaux emménagements ou de la mise en service de nouvelles infrastructures de mobilité douce).

STRATÉGIES CANTONALES DE RÉFÉRENCE

Plan d'action
mobilité douce

MERCI POUR VOTRE ATTENTION